

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO  
MRC DE COATICOOK  
PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA

**VERSION ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT  
SUR LA TENUE DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO**

(règlement 310-2005 tel que modifié par le règlement 351-2009)

*Note : cette version n'est qu'à des fins administrative afin d'en faciliter  
la compréhension et n'a aucune valeur légale*

Les séances régulières du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo se tiennent le deuxième lundi de chaque mois ;

Si ce deuxième lundi du mois coïncide avec un congé férié ou tout autre congé officiel décrété par le Gouvernement du Québec, la séance se tiendra le lendemain dudit congé ;

L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, l'assemblée régulière du Conseil du deuxième lundi de novembre est déplacée au troisième lundi qui suit le jour du scrutin.

**RÈGLEMENT ORIGINAL**

Avis de motion : 21 novembre 2005

Adoption : 14 décembre 2005

Publication : 20 décembre 2005

**MODIFICATION**

Avis de motion : 13 juillet 2009

Adoption : 9 novembre 2009

Publication : 13 novembre 2009

*Note : cette version n'est qu'à des fins administrative afin d'en faciliter  
la compréhension et n'a aucune valeur légale*